

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-002-16387/24/BM

**■ Attribution d'une subvention spécifique à l'association ' République des commerçants ' pour son action de redynamisation de la rue de la République/Inauguration du passage des Folies Bergères à Marseille -
Approbation d'une convention - MGDIS 9325
95748**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dès 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence est devenue l'une des toutes premières métropoles à s'engager en faveur du commerce de proximité à travers son Agenda du développement économique, dont l'une de ses orientations stratégiques consistait à construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat. L'actualisation de l'Agenda du développement économique métropolitain le 30 juin 2022 a notamment réaffirmé le souhait de soutenir l'économie résidentielle, le commerce et l'artisanat de proximité en particulier dans les centres-villes.

Le commerce de proximité et l'artisanat contribuent à améliorer le cadre de vie et constituent un facteur d'animation, un vecteur de lien social et de proximité.

Afin de renforcer l'attractivité de la rue de la République et donc du centre-ville de Marseille, l'association « République des commerçants » souhaite organiser une série d'événements en juin 2024. L'objectif est de faire revenir le public et d'attirer une nouvelle clientèle dans les commerces de la rue, durement touchés par l'incendie criminel du parking souterrain République. Cet événement a en effet conduit à la fermeture de la rue pendant de nombreuses semaines. L'objectif est également de célébrer l'inauguration d'un passage piéton commercial débouchant sur la rue de la République : le passage des Folies Bergères, après quelques mois de travaux opérés par la SOLEAM, dont la rénovation complète de 4 locaux commerciaux.

Afin de mener à bien cet objectif, un parcours clients est envisagé durant les 4 samedis du mois de juin avec des animations déambulant le long de la rue et notamment au niveau du passage de Lorette/passage des Folies Bergères afin de notamment célébrer son inauguration prévue le samedi 8 juin 2024 : distribution de glaces (samedi 22 juin), photo « booth » mobile (samedi 8 juin), combi van dj/distribution de jus de fruits (samedis 15 et 29 juin). Un bon d'achat d'une valeur de 300€ sera mis en jeu chaque samedi (à dépenser dans les commerces de la rue).

Parallèlement, une campagne de communication sera également mise en place avec des spots prévus sur les radios locales (Radio Star, M Radio, Skyrock, Jazz Radio), des flyers et des journaux géants distribués dans la rue.

Les outils de communication, notamment les flyers et grands journaux mettront en lumière chaque samedi de juin l'inauguration du passage des Folies Bergères et des nouveaux commerces implantés. Les animations du 8 juin 2024 effectueront des déambulations proches du passage.

Ce soutien métropolitain s'inscrit dans le cadre du projet global de rénovation du passage des Folies Bergères opéré par la SOLEAM et du soutien aux commerces et artisans de proximité dans les centres-villes.

Le coût total de l'action est de 42 977 euros.

Pour réaliser ses objectifs, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 29 845 euros.

Afin de soutenir la redynamisation de la rue de la République et l'inauguration du passage des

Folies Bergères à Marseille, il est proposé au Bureau de la Métropole de soutenir l'association « République des commerces » dans la mise en œuvre des événements proposés les samedis de juin 2024, permettant de célébrer l'inauguration du passage, d'accroître l'attractivité du centre-ville et de soutenir l'artisanat et le commerce de proximité à hauteur de 29 845 euros.

Il est précisé qu'il convient de déroger au Règlement Budgétaire et Financier et d'attribuer cette subvention après la réalisation de la manifestation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- L'opération de rénovation de la SOLEAM sur le passage des Folies Bergères à Marseille ;
- L'engagement de la Métropole en faveur de l'économie résidentielle, de l'artisanat, du commerce de proximité dans les centres-villes en cohérence avec son Agenda du développement économique du 30 juin 2022 ;
- La lutte contre la vacance commerciale des centres villes métropolitains ;
- La nécessité et l'urgence de redynamiser les centres villes métropolitains.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique de 29 845 euros au titre de l'année 2024 à l'association « République des commerçants ».

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20%, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 632.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire 4DOF11.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY